



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 185-19 C

Objet : *RS - Instauration de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry - Ajustement du périmètre*
Modification de la délibération n° 138-19 C du 26 septembre 2019

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoît Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 185-19 C

objet **RS - Instauration de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry - Ajustement du périmètre**
Modification de la délibération n° 138-19 C du 26 septembre 2019

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que la lutte contre l'habitat indigne fait partie intégrante des orientations et actions du Programme local de l'habitat 2014-2019 et du volet habitat du PLUi HD.

La Ville de Chambéry, engagée depuis de nombreuses années dans une politique de lutte contre l'habitat indigne, a souhaité mettre en œuvre un nouvel outil d'amélioration de la qualité du bâti par le biais de la demande d'autorisation préalable de mise en location de logement.

Il appartient à Grand Chambéry, compétent en matière d'habitat, de décider de la mise en place du régime des permis de louer.

Aussi, suite à la délibération de la Ville de Chambéry du 16 septembre 2019, Grand Chambéry, par délibération du 29 septembre 2019, a instauré la procédure d'autorisation préalable de mise en location sur un périmètre de Chambéry correspondant à celui de l'OPAH-RU et d'une partie du faubourg Reclus, à compter du 1^{er} mai 2020.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2019, la Ville de Chambéry a décidé d'intégrer le faubourg Reclus au périmètre de l'OPAH-RU. Le secteur intégré sur ce faubourg correspond à une zone géographique plus large que celle actée dans le cadre du permis de louer.

Pour une plus grande cohérence de la politique menée, il est proposé d'harmoniser les périmètres en intégrant ce nouveau secteur (côté impair du 187 au 331 faubourg Reclus) selon le plan ci-joint.

Le dispositif ne peut entrer en vigueur sur ce nouveau périmètre avant un délai de six mois minimum à compter de la publication de la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu la délibération n° 124-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 158-18 C du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambéry du 16 septembre 2019 autorisant le maire à demander à Grand Chambéry d'instaurer la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour Chambéry, sur un secteur et de déléguer à la Ville de Chambéry sa mise en œuvre,

Vu la délibération n° 138-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019, instaurant la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambéry du 21 octobre 2019 approuvant l'avenant n° 2 à la convention d'OPAH-RU,

Vu la sollicitation du maire de Chambéry en date du 20 septembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : ajoute au périmètre de l'autorisation préalable de mise en location pour le secteur de Chambéry, le côté impair du faubourg Reclus entre les n° 187 et 331, selon le plan ci-joint, pour les baux signés à compter du 1^{er} août 2020 et selon les modalités définies dans la délibération du 26 septembre 2019,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 185-19 C

Objet de l'acte : RS - Instauration de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry - Ajustement du périmètre

Modification de la délibération n° 138-19 C du 26 septembre 2019

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : annexe périmètre permis louer

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22850H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22850H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au